



POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 26.01.2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau

RUE DE LA BRISE

Du 44 au 48 RUE DE LA BRISE le 28/03/2026 de 7h00 à 12h00 et le 11/04/2026 de 7h00 à

- 12h00, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - sans prestations municipales
- Le centre technique municipal mettra en place des panneaux visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DE NOMENY

7 RUE DE NOMENY

- Du 02/02/2026 au 28/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place réservée au droit du n° 7 le centre technique municipal mettra en place le panneau visant à interdire le stationnement

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

Face au 13 PLACE DU GENERAL DE GAULLE

- Le 29/01/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 1 place réservée face au n° 13

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Nord / Ménimur

AVENUE DU 4 AOUT 1944

Le 26/02/2026, le stationnement des véhicules est interdit du n°87 au n°89 AVENUE DU 4 AOUT 1944.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

L'entreprise est autorisée à se stationner devant le poteau et devant les portes de garage en restant à proximité des véhicules si besoin de les déplacer rapidement.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Ouest

AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT et PLACE DE LA MADELEINE

A B R O G A T I O N D E L ' A R R È T É 2 6 - A T - 0 0 8 3

Le 04/02/2026, de 8h00 à 12h00 les prescriptions suivantes s'appliquent :

- Du n° 40 au n° 44, 6 places réservées y compris la place PMR AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT
- 6 PLACE DE LA MADELEINE stationnement interdit sur la place de livraison
- du n° 36 au n° 38 stationnement interdit AVENUE DU PRESIDENT ROOSEVELT conformément au plan ci joint

Le stationnement des véhicules est interdit conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La circulation pourra se faire chaussée rétrécie au droit des travaux.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE BERTRAND DU GUESCLIN

10 RUE BERTRAND DU GUESCLIN

- Du 02/02/2026 au 28/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place réservée au droit du n° 10 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA REPUBLIQUE

15 PLACE DE LA REPUBLIQUE

- Du 02/02/2026 au 28/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 3 places réservées au droit du n° 15 sauf samedis et dimanches

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE SAINT-GILDAS

9 RUE SAINT-GILDAS

- Le 07/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 2 places réservées au droit du n° 9 conformément au plan ci joint le **centre technique municipal mettra en place deux panneaux visant à interdire le stationnement**

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE L'ETANG

Du 17 au 21 RUE DE L'ETANG le 07/02/2026, Occupations de places par véhicule - sur

- stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 places réservées au droit du n° 17, une place au droit du n° 19 et une places au droit du n° 21 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS EN AFRIQUE DU NORD

AVENUE VICTOR HUGO

- Du 23/01/2026 au 06/02/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 14 m². Autorisation de mettre un échafaudage ponté uniquement pour permettre aux usagers l'utilisation du trottoir durant les travaux

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE DU COLONEL POBEGUIN

2 RUE DU COLONEL POBEGUIN

- le 27/01/2026, le stationnement sera interdit sur 2 places au droit fu n ° 2 (à l'angle de la RUE DE LA COUTUME)
 - Réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglémenté
 - Avec prestations municipales
 - Nombre de places réservées : 2
